



Directive 540 (1998)¹

Criminalité des affaires: une menace pour l'Europe

Assemblée parlementaire

L'Assemblée décide de faire régulièrement le point sur les travaux du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre la criminalité des affaires, à partir de rapports de sa commission des questions économiques et du développement, et de sa commission des questions juridiques et des droits de l'homme.

1. Discussion par l'Assemblée le 28 janvier 1998 (5e séance) (voir [Doc. 7971](#), rapport de la commission des questions économiques et du développement, rapporteur: Mme Degn).

